

REUNION DU SIVOS DU 16 avril 2026 COMPTE-RENDU

Le seize avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Syndical s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Nathalie Termeau, Membre déléguée doyenne de l'assemblée.

Date de convocation : 8 avril 2026

Présents : Benjamin BEAUFRERE (T), Julie PITET (T), Sophie LANGLAIS (T), Sébastien HUCTEAU (T), Christelle DARDE (T), Joseph PAGE (T), Lydie GAILLARD (T), Laëtitia TAILLARD (T), Nathalie TERMEAU (T), Sylvie HAUGAZEAU (T), Marina LAJOUX (T), Mélina GUY (T), Christelle LEVAYE (T), Elodie BERTHIER (T)

Absent excusé : Hervé MADERE (T) a donné pouvoir à Christelle DARDE (T), Muriel BLANDIN a donné pouvoir à Mélina GUY (T)

Nombre de membres : afférents au Conseil Syndical : 16 ; en exercice : 16 ; présents : 14, votants : 14

Madame Julie PITET est nommée Secrétaire de séance.

Objet : Election du Président et du Vice-Président.

Monsieur Benoit MARCHAND a ouvert la séance et a réalisé l'appel. Après avoir déclaré installer les nouveaux membres du SIVOS Amandinois, il a laissé la présidence à Madame Nathalie TERMEAU, doyenne de l'assemblée qui a désigné un secrétaire de séance Madame Julie PITET, et deux assesseurs Sylvie HAUGAZEAU et Lydie GAILLARD.

▪ Election du Président

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
Considérant que le Président, comme le vice-président est élu à la majorité absolue.

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

A la demande de Madame La présidente, aucun candidat ne se propose.
Il est précisé aux membres délégués que des bulletins vierges leur sont remis, afin qu'ils y inscrivent le nom de leur choix ou qu'ils les laissent blancs.

Résultat du 1^{er} tour :

Votants : 16
Bulletins blancs : 14
1 voix pour Madame Sophie LANGLAIS

1 voix pour Elodie BERTHIER

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité, il est procédé à un second tour

Résultat du 2^{ème} tour :

Votants : 16

Bulletins blancs : 12

2 voix pour Madame Christelle DARDE

1 voix pour Madame Christelle LEVAYE

1 voix pour Laëtitia TAILLARD

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité, il est procédé à un troisième tour

Résultat du 3^{ème} tour :

Votants : 16

Bulletins blancs : 6

8 voix pour Madame Christelle DARDE

1 voix pour Madame Mélina GUY

1 voix pour Madame Lydie GAILLARD

Madame Christelle DARDE ayant obtenu la majorité relative a été proclamée Présidente

La Présidente est invitée à prendre sa place et propose l'élection d'un/e vice-Président(e).

▪ **Election du Vice-Président**

Monsieur Joseph PAGE est candidat.

Résultat du 1^{er} tour :

Votants : 16

Bulletin blanc : 3

Nombre de voix : 13

Monsieur Joseph PAGE est élu vice-Président à la majorité absolue

Objet : Indemnités de la Présidente et du Vice-Président

La Directrice du SIVOS rappelle au conseil que les indemnités sont calculées en fonction du nombre d'habitants des communes adhérentes au SIVOS, de l'indice brut terminal de la fonction publique soit depuis le 1^{er} janvier 2024 : IB (Indice Brut) correspond à 1027, et du statut juridique de la collectivité.

Vu la loi n°92-108 modifiée du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux

Vu la loi n° 5211-12 du CGCT

Vu le nombre d'habitants des communes membres du SIVOS Amandinois

Considérant que l'indemnité brute mensuelle du Président ne peut dépasser 12,20 % du montant de l'indice brut de 1027.

Considérant que l'indemnité brute mensuelle du Vice-Président ne peut dépasser 4,65 % du montant de l'indice brut de 1027.

Le conseil syndical après en avoir délibéré, adopte à 14 voix pour et 2 absentions :

- **D'attribuer l'indemnité maximale à la Présidente et au Vice-Président**
- **De verser ces indemnités mensuellement pour la durée du mandat.**

- Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

La Présidente de Séance,
Christelle Darde



La Secrétaire de Séance,
Julie Pitet

